2e. ANNÉE, No. 29. MANITOBA. SAMEDI, 15 FEVRIER, 1873.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du METIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie.

WINNIPEG, SAMEDI, 15 FEVRIER, 1873.

Redigé par un Comité de Collaborateurs.

REGLEMENT POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE ET DE CONSTRUCTION.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE, qu'il est défendu de couper du bois de construction, des perches pour clôtures et du bois de chauffage sur toute terre de la Puissance dans Manitoba, sans en avoir préalablement obtenu la permission du soussigné, ou d'aucun autre officier qui pourra être autorisé à en donner.

1o. Tout colon (autre que ceux en possession de terres boisées), peut obtenir un Permis de l'officier résidant dans la localité la plus rapprochée, pour couper une quantité limitée de Bois de Construction, Perches à clôture ou Bois de chauffage suivant réquisition en quantité n'excédant pas les chiffres suivants :—

(12) Douze Billots de Chênes.

(200) Deux cents Billots de Tremble ou autres bois mous.

(2000) Deux Milles Perches à Clôture.

(50) Cinquante Cordes de Bois de chauffage.

Il ne sera chargé aucun frais pour le permis ou pour le bois coupé dans les conditions sus-données.

2o. Les Colons possédant du bois sur leurs terres n'auront aucun droit de se prévaloir de ce présent règlement et il leur est strictement défendu de couper du bois ailleurs que sur leurs propres terres.

Un nombre limité de permis sera émané, sur demande, aux personnes qui voudront couper du bois pour le Commerce dans l'intention de fournir les habitants des villes et villages, ou aussi ceux qui ne possèdent pas de terre.

Pour ces Permis spéciaux, il ne pourra être coupé plus que les quantités suivantes, savoir :—

Chêne, Cent Billots.

Tremble, Trois cents Billots.

Bois de chauffage, Trois milles Cordes.

Le taux qui devra être payé pour le bois coupé avec ce permis, sera comme suit, savoir :—

Chêne, Deux sous par pied linéaire.

Tremble, Un sous par pied linéaire.

Perches à Clôture, Une piastre par mille.

Bois de chauffage, Vingt-cinq sous par corde.

3o. Tous Colons ou autres personnes recevant un permis, sont avertis de ne pas empiéter sur toute terre réservée pour les Metis, ou occupée ou réclamée, ou sur aucune des sections réservées à la Cie. de la Baie d'Hudson ou pour les Ecoles.

4o. Les personnes obtenant des permis devront se conformer aux conditions, termes et engagements qui les accompagnent, et toute contravention sera sujette aux peines et amendes prescrites dans "l'Acte des Terres de la Puissance" pour violation à ce sujet, connu si tels permis n'avait pas été émané.

(Par ordre)

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 23 Décembre, 1872.

Le Successeur du Pere Hyacinthe.

Le R. P. Matignon a inauguré hier à Notre-Dame ses conférences de l'Avent.

L'orateur, après quelques hommages rendus au mérite de ses devanciers dans cette chair illustre, a déterminé le sujet de ses conférences qui sera, cette année, le règne de Jesus-Chris dans la société et particulièrement dans la France.

Il a dit que les malheurs récents imposant au conférencier de Notre-Dame le devoir de considérer l'Eglise non plus dans son aspect extérieur mais dans sa constitution intime et dans les ressorts les plus secrets de sa vie.

Il a fait voir dans la société contemporaine deux courants dont l'un tend à anéantir le règne social de Jésus-Christ, et l'autre, au contraire, à l'agrandir et à le faire prédominer. L'orateur a eu de magnifiques passages lorsqu'il a exposé le développement et l'heureuse influence des œuvres chrétiennes faisant contraste avec le caractère pernicieux et néfaste des tendances matérialistes. Il a été aussi fort bien inspiré lorsqu'il a montré le lien qui rattache la dégradation morale dont nous sommes les témoins à la décadence des doctrines philosophiques inoculées à la génération actuelle et à celle qui l'a précédée.

Un style élégant et limpide, une diction naturelle et qui ne manque pas d'animation, une voix nette et d'une porte suffisante, telles sont les qualités extérieures du nouveau conférencier.

Immédiatement après, Mgr. l'Archevêque de Paris a pris la parole pour remercier l'auditoire de l'empressement qu'il avait mis à se réunir autour de cette chaire établie par ses soins, après une interruption causé par nos malheurs publiques. « Nos maux, a-t-il dit, viennent principalement de l'ignorance générale où l'on est sur tout ce qui touche à la religion. Il faut détruire cette ignorance. J'ai rétabli dans ce but la station de l'Avent qui ne fera certainement pas double emploi avec celle du carême. Venez donc en grand nombre autour de cette chaire d'où descendent un renseignement si élevé et une parole si éloquente. Amenez avec vous vos amis, vos parents, tous ceux que vous aimez, afin qu'ils prennent leur part, eux aussi, de ces leçons solutaires. Et si l'auditoire devient tellement considérable qu'il dépasse les limites de la voix de l'orateur, de nouvelles conférences seront organisées dans d'autres églises de la capitale. »

On lit dans la *Telegraph* de St. Jean, le récit du naufrage de la goëlette *Reward* et du trépas des hommes d'équipages.

La même vague furieuse qui emporta le mât de misaine, ensevelit aussi le jeune Thos. Hill, le fils du capitaine, jeune garçon âgé seulement de 16.

— Père, s'écria l'enfant au moment où la vague furieuse l'arrachait du navire, c'est fini je m'en vais? Il dit, et disparut au fond de l'abime.

Au désespoir, le malheureux capitaine, son père, oubliant pour un instant ses souffrances inouies s'écria :

— Oh mon Dieu, mon enfant est perdu!

Greenough, le second qui s'était accroché dans les vergues, lui répondit :

— Bien, capitaine, je pense que nous allons tous y passer. Je vous dis adieu.

Il avait à peine achevé ces derniers mots qu'une mer énorme déferla sur le navire et emporta le capitaine qui ne reparut plus. Bryson, l'un des hommes d'équipage, suivit de près l'infortuné.

Il eut cependant le temps de crier au second avant de disparaitre tout-à fait :

— Oh! M. Greennough que va devenir ma pauvre vieille mère?

Il dit, et les vagues sans pitié se refermèrent sur lui.

En ce moment le bateau de sauvetage était sous le vent du navire et il restait encore trois survivants de l'équipage cramponnés aux cordages. Jackson, matelots, sentant ses forces l'abandonner tout à fait cria aux gens du bâtiment de se hâter. Ceux-ci firent des efforts héroïques pour arriver jusqu'aux malheureux, mais pendant ce temps là le grand mât tombait à la mer et avec lui les trois matelots.

Jackson jeta un terrible cri de désespoir et d'agonie; il vint tomber sous le vent du navire et ne revint plus à la surface.

Les deux autres se cramponnaient du même côté aux flanc du navire. Ce ne fut qu'après des difficultés inouies qu'ils purent être sauvés. La mer s'élevait en vagues furieuses et hautes comme des montagnes, et empêchait le bateau de sauvetage de s'approcher de la goëlette. Enfin à un moment favorable, les naufragés furent empoignés et recueillis à bord du bateau. Davis était dans un état d'épuisement complet et Greenough avait le délire.

ETRANGE.—Il y a quelques jours, dans la campagne de la Sabine, près le pays nommé Fiano, fief de la famille des ducs Ottoboni, à la distance de 27 milles de Rome, quelques laboureurs travaillaient à la terre dans un endroit ayant presque la forme d'un bassin. Tout à coup ils sentirent comme un tremblement de terre et se sauvèrent à distance; ils virent alors, au centre de ce bassin, s'ouvrir une crévasse béante, d'où sortit comme un nuage, un tourbillon. Le terrain s'affaissa immédiatement et se remplit d'eau immédiatement, formant un lac d'environ mille mètres. L'eau est salée, la profondeur du lac est de soixante brasses. Le terrain ne cesse de s'abaisser tout autour, et le lac de s'élargir.

L'exemple d'un pareil phénomène ne s'était jamais présenté dans les mêmes circonstances, et l'on pourra peut-être, à l'aide de ce fait tout nouveau, faire des découvertes géologiques de la plus haute importance.

TRISTE.—Madame veuve Jean-Baptiste Beauchamp, résidant No. 39 rue Wolfe, et paraissant entrer en convalescence d'une maladie de trois ou quatre semaines, fut trouvée morte dans son lit samedi matin, vers cinq heures. Sa belle sœur, madame Frédéric Gariepy, résidant au No. 140 rue Lagauchetière, avertie aussitôt, s'empressa d'aller mêler ses larmes à celles de cette famille affligée. A peine était-elle auprès de sa belle-sœur depuis vingt-minutes, qu'elle s'affaissa sur elle même, et cinq minutes plus tard elle avait cessé de vivre, malgré les soins qu'on s'empressa de lui prodiguer. Madame Gariépy soffrait depuis longtemps d'une affection de cœur et le chagrin et l'émotion qu'elle ressentit en contemplant les restes inanimés de sa belle-sœur bien-aimée, enlevée si subitement à son affection hâtèrent sans aucun doute le terme fatal pour elle. Madame Beauchamp était âgée de 69 ans et Madame Gariépy de 59 ans On peut dire de ces bonnes âmes chrétiennes qu'elles étaient toujours sans crainte de la mort et préparées à paraître devant

leur créateur. Elles appartenaient toutes deux à l'Union de Prières et à diverses confréries religieuses.

Leurs funérailles ont eu lieu hier matin, lundi, à l'Eglise Ste. Brigitte au milieu d'un concours extraordinaire de parents et d'amis qui s'étaient empressés de se rendre pour témoigner de leur chagrin et de leur sympathies à ces familles affligées.
—*La Minerve.*



LE METIS.

SAMEDI, 15 FEVRIER, 1873.

Le Bureau des Terres.

On ne nous reprochera pas à ce sujet d'avoir été prompt à parler, quoique nous ayons depuis longtemps mille bonnes raisons d'élever la voix. En cela nous avons agi comme tous ceux de notre race, laquelle ne croit que fort tard à l'injustice. Aujourd'hui, cependant le doute ni le silence ne sont plus permis, et nous devons protester contre la detestable impopularité qui s'attache à l'administration de M. McMicken On dirait que la fatalité s'attache à presque tous les actes du gouvernement fédéral dans notre malheureux pays. Et certes si quelqu'un avait en mains, dès son arrivée à Manitoba, les moyens de faire croire à la justice, à la sincérité et au *fair play* du Cabinet féderal, c'était bien M. McMicken.

Pour cela, M. McMicken n'avait qu'à le vouloir.

En traitant tout le monde avec justice et impartialité ;

En donnant son dû à la population anglaise ;

En se souvenant que la moitié de la province est française ;

En nommant dans ses bureaux une égale proportion d'employés français ;

En fesant rédiger en français tous les Blancs et formules du bureau des terres, il eut été très-facile a M. McMicken d'attacher une grande popularité à ses bureaux. Cette popularité eut rejailli sur le gouvernement d'Ottawa, et tout eut eté pour le mieux.

Mais qu'est-il arrivé ?

Précisément tout le contraire, du moins en ce qui nous regarde.

Nous ne reprocherons pas à l'Agent fédéral l'accumulation des emplois entre ses mains. Tour à tour Ass. Receveur-Général, Chef de Police, Agent des Terres, Agent de la Banque d'Epargne du Gouvernement, Agent d'Immigration, et tout cela à la même heure et dans le même temps à peu près, comme le fameux personnage de Molière ; il n'a pu suffire à la besogne. C'est alors qu'il a appelé à son aide sa famille, ses fils, ses cousins et les amis de ses cousins ; il a installé tout ce monde sous le même toit, et les choses ont commencé à se passer en famille.

Loin de nous l'idée d'en faire reproche à ces braves gens que leur bonne étoile a fait naître dans le voisinage d'une constellation aussi favorable que M. McMicken ; seulement, nous regrettons le fait que ce dernier ait oublié que la chose publique appartient à tout le monde, et non pas à une seule famille.

D'où il suit que les affections de famille et un peu de fanatisme aidant, M. McMicken a fini vite par oublier la population mixte de Manitoba pour ne voir dans le bureau des Terres et les finances que l'avantage de ceux qui ont des droits à sa parenté.

Allons-nous reprocher à M. McMicken les trafics soi-disant scandaleux qui auraient eu lieu dans ses bureaux et dont M. Lynn, du *Globe*, s'est plu à donner des détails si minutieux et si détaillés ? Pourquoi le ferions-nous, lorsqu'il est possible, que si M. McMicken a péché, c'est plutôt dû à l'accumulation de besogne qu'à toute autre cause peut-être. Comment exercer une surveillance active aur quatre départements importants, dont un seul eût suffi à occuper les 24 heures d'un fonctionnaire jeune et actif ?

M. McMicken, ayant cede à ce besoin de son cœur d'abriter sous son toit hospitalier et doré tous ses enfants et les amis de ses enfants, il s'en est suivi que l'entrée d'un employe étranger aux McMicken dans les bureaux est devenue une impossibilité. On avait cru à Ottawa se souvenir un tout petit peu qu'il vivait à la Rivière-Rouge quelques metis français : et on avait pensé pourvoir largement à leurs droits en nommant un fonctionnaire canadien-français. *Un* sur vingt, *un* sur trente, n'est-ce pas que cela était juste ?

Cependant, ça été encore trop pour M. McMicken. M. LaRivière était un étranger au foyer de famille de M. McMicken ; on a pris du temps pour s'en débarrasser, mais enfin on s'en est débarrassé. Et dernièrement, nous apprenions avec surprise, car l'injustice et le fanatisme nous surprennent toujours, que M. LaRivière etait suspendu de ses fonctions. Pourquoi ? Quelle en est la cause ? Voilà ce que nous nous demandons ; voilà ce que tout le monde se demande.

Serait-ce par hasard M. LaRivière qui aurait speculé sur les terres du Fort de Pierre et sur les carrières de Stony Mountain ? Serait-ce par hasard M. LaRivière qui aurait organisé, conduit et consommé les trafics scandaleux du Bureau des Terres ? Serait-ce par hasard M. LaRivière qui aurait pris les moyens de se rendre odieux à la population française, et que *pour cette raison* M. McMicken, dans un noble et genereux élan, l'aurait immédiatement et sévèrement puni ?

La chose nous surprendrait, car M. LaRivière est un homme capable, intelligent, instruit, doux de manieres et d'une probité sans tache.

En faisant coïncider, avec une malice diabolique, la suspension de M. LaRivière avec la publicite de certains scandales de son bureau, M. McMicken a-t-il voulu indiquer au public l'auteur des méfaits, et lui donner en pature le *seul* fonctionnaire qui parlât français dans ses quatre départements ? Ou bien, a-t-il voulu écarter un témoin non compromis, et ôter un obstacle ?

Nous ne savons.

Mais, ce que nous savons, c'est qu'en ce moment le bureau des Terres est encombré d'employes dont pas un seul n'est français ni ne parle français ;

Ce que nous savons, c'est que pas un seul des Inspecteurs de bois et des sous-agents d'émigration n'est métis français ;

Ce que nous savons c'est que la population française est indignée de ce tripotage inique, et en rend responsable le Cabinet d'Ottawa ;

Ce que nous savons c'est que l'administration de M. McMicken est également impopulaire parmi la population anglaise.

Ce que nous savons encore ; c'est le parti pris du Bureau des Terres de ne pas se conformer à l'égard des droits des métis aux termes et à l'esprit de l'Ate de Manitoba.

Ce que nous savons, c'est que tout individu qui n'est pas courtisan de M. McMicken n'a aucune espèce de chance d'être traité, même avec politesse, dans ses bureaux.

Voilà ce que nous savons et ce que tout le monde sait. Il est donc grandement temps d'elever notre voix et de demander encore une fois que justice soit faite. Oui, justice pour ou contre M. McMicken ; justice pour ou contre la population de ce pays ; justice pour ou contre le Gouvernement d'Ottawa, compromis dans le Nord-Ouest par ses employés supérieurs.

Legislature de Manitoba.

1ER. PARLEMENT 3ÈME SESSION.

Jeudi, 6 Fevrier, 1873.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Les Hon. MM. Boyd et Dubuc, du Comité nommé, pour se rendre auprès du Lieutenant Gouverneur, font rapport que Son Excellence a déclaré qu'elle serait prête à recevoir la Chambre pour la présentation de l'adresse en réponse au Discours du Trône demain, à 4 hrs. p.m.

Sur proposition de l'Hon. M. Clarke, un comité composé des Hon. MM. Clarke, Howard, Norquay, Royal, Dubuc et Boyd, est nommé pour préparé la liste des comités permanents et faire rapport demain.

Les Bills suivants sont introduits :

L'Hon M. Royal :—"Acte concernant les Régistres des Baptêmes et Sépultures, et les Statistiques vitales en cette Province."

L'Hon. M. Clarke :—"Acte concernant les aubains."

Les bills suivants subissent leur 1ère. lecture :

L'Hon. M. Clarke :—"Acte pour continuer la Législature de Manitoba dans le cas de decès du Souverain."

L'Hon. M. Royal :—"Acte pour définir les privileges, immunités et pouvoirs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Manitoba, et pour donner une protection sommaire aux personnes employées dans la publication des papiers parlementaires."

L'Hon. M. Royal :—"Acte pour permettre d'assermenter les témoins dans certains cas, pour les fins de la Législature."

Sur motion de l'Hon. M Clarke un permis d'absence est accorde à l'Hon. M. Breland.

Vendredi, 7 Février, 1873.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures p.m.

Le Comité spécial nommé pour préparer la liste des comités permanents fait son rapport comme suit :

Listes des comités permanents :

Privilèges et Elections :—Les Hon MM. Clarke, Howard, Norquay, Royal, Girard, Dubuc, MM. Hay, McTavish et Bourke.

Comptes Publics :—Les Hon. MM. Howard, Clarke, Norquay, MM. McTavish, Bird, Schmidt, Hay et Sutherland.

Amendements aux bois :—Les Hon. MM. Dubuc, Clarke, Royal Breland, MM. Bunn et Lemay.

Education :—Les Hon. MM. Royal, Clarke, Norquay, Howard, Smith, Boyd. Girard, Dubuc, MM. Hay. Spence, Delorme, Beauchemin.

Agriculture :—Les Hon. MM. Norquay, Girard, Breland, MM. Sutherland. Bourke, Lemay, Klyne, McTavish, McKay et Cunningham.

Impressions :—Les Hon. MM. Clarke, Royal, Girard, Dubuc, MM. McTavish, Klyne, Spence et Lemay.

Bills Privés :—Les Hon. MM. Girard, Clarke, Norquay, Royal, Dubuc, Boyd, MM. Bunn, McTavish et Hay.

Sur proposition de l'Hon. Procureur-Général, un Comité est nommé pour préparer une adresse de félicitation à Son Excellence le Gouverneur-Général, à l'occasion de sa nomination au poste de Gouverneur Général de la Puissance.

Les bills suivants subissent leur 1ère lecture :

L'Hon. M Dubuc :—"Acte pour autoriser les debiteurs à faire des offres réelles en certains cas."

L'Hon. M. Royal :—"Acte concernant les Registres des Mariages, Baptêmes et Sepultures."

L'Hon. M. Clarke :—"Serments d'office des Jugés et autres matières."

L'Hon M. Clarke :—"Acte pour pourvoir à la tenue d'Enquêtes sur des affaires publiques."

L'Hon. M. Clarke :—"Acte Concernant les Aubains."

M. Hay :—Demande au Gouvernement s'il est nécessaire que les Actes privées présentees à cette Chambre soit imprimées par l'imprimeur de la Reine.

L'Hon M. Clarke répond que cette question est laissée au Comité des Impressions.

M. Hay demande au Gouvernement s'il peut fournir un retour constatant le nombre d'écoles anglaises et françaises dans cette Province ; le nombre d'enfants les fréquentant, et le montant payé à chacune de ces écoles par le Gouvernement.

L'Hon. M. Royal répond que l'Hon. membre pour St. Andrew pourra avoir les informations qu'il demande en référant au Journal de l'Assemblée Législative de 1872, où il trouvera les rapports des Surintendants des écoles pour l'année précédente. Quant à l'année 1872, le Gouvernement n'a pas encore reçu les rapports des Surintendants. Quant aux argents octroyés par le Gouvernement, l'Acte des Ecoles en laisse la distribution à la discrétion des sections du Bureau d'Education.

M. Hay demande au Gouvernement s'il a intention d'introduire un acte règlant les votes au scrutin dans cette Province.

L'Hon. M. Clarke répond que le Gouvernement n'a pas l'intention d'introduire un bill de cette nature. Dans ces dernières années un bill de ce genre a ete introduit en Angleterre, et déjà les hommes des différents partis s'accordent à déclarer que cette mesure n'obtient pas le résultat espéré. Une jeune Province comme Manitoba ne doit pas adopter un système aussi nouveau avant d'avoir vu son fonctionnement opérer passablement ailleurs.

Les bills lus pour la première fois hier subissent leur seconde lecture.

A 4 hrs. p.m. la Chambre s'ajourne pour se rendre auprès du Lieutenant-Gouverneur et lui présenter l'adresse en réponse au Discours du Trône.

Lundi, 10 Fevrier, 1873.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 hrs.

M. McTavish proposé qu'une humble adresse des deux Chambre soit présentee à Son Excellence le Gouverneur General, par l'entremise de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur ; le priant d'accorder une part de terre egale à celle accordée à la population Metisse, par l'Acte de Manitoba, aux anciens colons sans distinction de Nationalité.

M. McTavish accompagne sa proposition des remarques suivantes :

M. l'Orateur,

Cette mesure intéresse à un si haut dégré chacun de nous, ainsi que nos constituants que je puis en toute sûrete mettre ma resolution devant la Chambre avec la pleine confiance qu'elle aura l'appui de tous les membres présents.

Cependant je désire donner quelques explications énonçant ma manière de voir sur la question, et la nécessité, je puis dire, de présenter une pétition du genre de celle proposée, afin d'atteindre notre but.

Le Gouvernement du Canada désire étendre aux anciens colons les privilèges accordés à la population Métisse par l'Acte de Manitoba, et pour preuve de ceci, s'il est besoin de preuve, je lirai avec la permission de la Chambre, un rapport d'un Comite de l'Hon Conseil Privé, approuvé par le Gouverneur Général en Conseil.

M. McTavish donne lecture du rapport et reprend :

Nous voyons par ce rapport les intentions du Gouverneur Général, et nul doute qu'à la prochaine session du Parlement du Canada, en conformite des recommandations du dit Rapport, un bill sera introduit accordant aux 300 ou 350 anciens colons et à leurs enfants, un octroi de 140 acres de terre chacun.

Si ce nombre n'avait pas été mentionné, nous aurions pu limiter notre petition à une extension de temps, mais ce nombre si restreint montre que le Gouvernement a l'intention de n'accorder cet octroi qu'à ceux amenes de la même patrie sous les auspices immediats de Lord Selkirk dans le but de fonder une colonie.

Quant à ceux-là, nous ne pouvons rien faire qui affecte leurs droits ; ils sont assurés. Mais il appartient à cette Chambre, de représenter par le mémoire que nous allons envoyer qu'entre ceux amenes directement par Lord Selkirk, il s'en trouve plusieurs autres qui ont eté aussi au service de Lord Selkirk, qui se sont etablis sous ses auspices ou ceux de ses représentants.

Je veux surtout faire allusion aux familles du Bas-Canada, qui se sont alliees entre elles par mariage, et qui se trouvent exclues de l'octroi des métis.

J'ai eu dernièrement l'occasion de converser avec un de ces vieux pionniers, demeurant dans le Comté que j'ai l'honneur de représenter, qui s'est marié dans ce pays avec une fille canadienne, il y a plus de 50 ans, et s'est établi ici du temps de Lord Selkirt. L'idée qu'il allait être exclu de ce privilége, lui et ses enfants, lui a sauté aux yeux.

J'ai assisté la semaine dernière aux noces d'or de ce vieillard. Parmi les invités se trouvaient presque toute la paroisse ; il était de plus entouré de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits enfants au nombre de plus de 80. Je n'ai jamais vu un couple plus intéressant que ce vieillard et son épousée de 50. Et il est impossible de trouver un nombre de personnes plus aptes à promouvoir la prospérité du pays que les membres de cette famille.

A cette noce se trouvait un fils de l'Irlande avec sa femme. Il y a quelques années, cet homme et sa jeune epouse, pensant améliorer leur position laissèrent la vieille patrie et émigrèrent dans ce pays. Ils n'apportèrent avec eux que quatre bras vigoureux et bien disposés, et deux cœurs ardents et honnêtes, qualites qu'on a toujours remarqués chez ceux de leur nationalite. Ils se mirent à l'œuvre avec courage. Ils ont prospéré, et jouissent maintenant d'une honnête aisance. Ils ont été benis du Ciel par une nombreuse famille ; 8 enfants, je crois, à l'époque du recensement, et un ou deux depuis (l'Hon. membre donne les noms). Eh bien, M. l'Orateur, ces garçons là grandissent et seront bientôt en état de se suffire à eux-mêmes Quelle bonheur me disait, l'autre soir, le père, si le Canada leur donnait, à chacun, 140 acres de terre, pour commencer ! Ne devraient ils pas les avoir, M. l'Orateur ?

Avant de conclure, je désire mentionner un fait entre ceux que je pourrais citer sur ce sujet, et celui-ci se rapporte à un incident qui devrait passer à la posterite, dans l'histoire du Pays.

Il y a plus de 50 ans, ce pays était troublé par la rivalite de deux Compagnies de Fourrures qui se faisaient une guerre à mort pour la suprematie. Lord Selkirk était alors à Montreal. Certain incident arrivé ici mit son agent dans la nécessité de correspondre avec lui. La difficulte était sérieuse, plus sérieuse que nous pouvons nous l'imaginer. La Compagnie du N. O. tenait tous les postes d'ici au Canada, et ses gens seuls pouvaient passer.

L'agent ecrivit sa dépêche, et appelant un de ses hommes : "Baptiste, lui dit-il. voici une lettre importante qu'il me faut envoyer à Mylord, à Montreal." "C'est bien, monsieur, répondit Baptiste, je suis prêt.

Cet homme sort, jette sa couverte sur ses épaules, y attache un petit morceau de pemmican, prend son fusil et part à pied, en plein milieu de l'hiver, pour Montréal. Il atteint sa destination, et délivre sa lettre intacte. Mais quel voyage, M. l'Orateur, il a dû parcourir ? D'ici il se rend au Lac Seul De là, à travers un désert presque impossible, il suit la rive Nord des Lacs Supérieur et Huron, de là, à la hauteur des rivières Nipissing et Ottawa, et descend cette dernière jusqu'à Montréal. Un tel exploit, un tel tour de force a rarement été égalé, s'il le fut jamais. Il lui fallait éviter tous les postes sur la route, qui se trouvaient entre les mains des ennemis ; sa vie en dépendait. Il en etait ainsi des camps des Sauvages.

Cet homme s'est établi ici avec sa femme canadienne qui vit encore, et demeure tout prêt d'ici. Ils ont probablement plus de cent descendants dont la plupart de sang non-mêlé : et si le Gouvernement de la Puissance refusait d'ecouter notre demande en leur faveur, ils se trouveraient privés de l'octroi gratuit d'un morceau de terre.

Non, M. l'Orateur, j'ai trop de confiance dans la justice du Gouvernement de la Puissance, pour supposer un moment qu'il ne prendra pas en considération les réclamations de ces vieux pionniers qui, pendant 50 ans ont sans aucun frais à l'Empire, contribuer à conserver ce beau pays à la Couronne Britannique, et à la Puissance du Canada.

L'Hon. M Royal dit qu'il seconde cette motion, avec beaucoup de plaisir, et répète en français la plupart des arguments de M. McTavish. Il montre l'importance de cette mesure et dit qu'il est persuadé qu'elle rencontrera l'appui unanime de tous les membres, et espère que le Gouvernement du Canada fera droit à la demande des représentants de la Province.

L'Hon. M. Dubuc, dit qu'il concourt pleinement dans ce qui vient d'être dit et desire ajouter quelques remarques. Quelle a été l'intention du Gouvernement Canadien en donnant des octrois de terre gratuits ? Nulle autre que celle de récompenser les vieux pionniers de la civilisation qui ont fait ce pays ce qu'il est. Le premier octroi a eté fait aux métis du pays. L'année dernière, dans nos résolutions nous avons demandé que cet avantage fut accordé aux anciens colons. Le Gouvernement n'a pas hésité à se rendre à notre demande, seulement par anciens colons, il a compris ceux amenés par Lord Selkirk, c'est-à-dire les colons écossais. Comme il se trouve un certain nombre d'autre origine, les uns anglais, les autres irlandais, les autres canadiens-français, qui étaient ici du temps de Lord Selkirk, et ont travaillé aussi au développement du pays, nous devons être persuadés que le Gouvernement du Canada, dès qu'il sera officiellement informé du fait, ne refusera pas de leur accorder le même privilége. Car, le Gouvernement ne peut avoir l'intention de favoriser une nationalité, et en exclure d'autres Nous pouvons donc être persuadés, qu'il n'hésitera pas à accéder à notre pétition et accordera à tous les anciens colons un avantage et des privilèges égaux.

L'Hon. M. Clarke parle dans le même sens, et explique l'idée des Législateurs en octroyant les réserves des Métis. On voit d'après l'Acte de Manitoba que ces terres sont données aux enfants des Metis, et non aux chefs de famille. Un fait étrange à noter, certaines personnes ont depuis trois ans crie fort contre cet octroi, parce que ces terres allaient être séquestrées, et les immigrants ne pourraient trouver où se placer. Aujourd'hui on voit que quelques unes des mêmes personnes ont acheté par centaines des droits de Métis, dans des vues de spéculation, et vont tenir ces terres hors du marché pendant des années pour faire un meilleur profit. L'un de ces spéculateurs qui devrait même chercher à protéger ces Métis dont il est le représentant, se vante qu'il possède aujourd'hui environ 40,000 acres de terre de la réserve des Métis. Mais ces spéculateurs éhontés pourraient se trouver déçus par les mesures qui vont être prises pour faire décrêter plus positivement que les Métis qui ont vendu n'avaient pas droit de vendre et ne pourront livrer.

L'Hon. M Norquay est en faveur de la mesure, et suggère qu'un octroi gratuit soit accorder à tous ceux qui se trouvaient dans la Province lors de la prise du recensement en 1870.

M. McTavish dit qu'il acceptera la suggestion avec plaisir. Il ne l'a pas mentionnée, parce qu'il voulait laisser la chose au comite.

M. Hay supporte la motion, mais il n'approuve pas tout ce qu'a dit le Procureur-Général en parlant des spéculateurs.

Plusieurs personnes ont acheté des reserves de Métis dans le dessein de s'y etablir et nullement dans des vues de spéculation. Ce sera une perte pour ces personnes-là, si les terres ne peuvent être livrées

La motion est adoptée à l'unanimite. M. McTavish propose qu'un comité soit nommer pour préparer l'adresse, et qu'un message soit envoyé au Conseil Législatif, demandant qu'un comite de cette Chambre soit nommé pour preparer l'adresse conjointement avec le comité de l'Assemblée Législative. Adopté.

M. Hay demande au Gouvernement quand les comptes publics seront mis devant cette Chambre.

L'Hon. M. Howard repond qu'ils seront mis devant la Chambre cette semaine.

M. Hay demande au Gouvernement s'il n'a reçu aucune réponse à l'adresse de cette Chambre au sujet des doits sur les marchandises importées dans cette Province.

L'Hon. M. Royal répond qu'un message a été reçu du Gouvernement canadien en réponse à l'adresse en question, et qu'il sera mis devant la Chambre sous peu.

Sur proposition de l'Hon. M. Royal la Chambre se forme en Comité général sur le bill intitulé : "Acte pour continuer la Législature de Manitoba dans le cas du décès du Souverain," M. Sutherland au fauteuil. Le bill est adopté sans amendement et la troisième lecture est fixé à demain.

Sur proposition de l'Hon. M. Royal la Chambre se forme en Comité général sur le bill intitulé : "Acte pour définir les privilèges, immunités et pouvoirs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Manitoba et pour donner une protection sommaire aux personnes employées dans la publication des papiers parlementaires," M. Spence au fauteuil. —Adopté sans amendement; 3ème lecture demain.

Sur proposition de l'Hon. M. Royal la Chambre se forme en Comité général sur le bill intitulé : "Acte pour permettre l'assermenter les témoins en certains cas, pour les fins de la Législature," l'Hon. M. Dubuc au fauteuil.—Adopté sans amendement 3ème lecture demain.

Sur proposition de l'Hon. M. Royal la Chambre se forme en Comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les Régistres des Baptêmes, mariages et Sépultures, et des Statistiques vitales dans cette Province, M. Schmidt au fauteuil.

L'Hon. M. Royal explique le bill et dit qu'il a deux objets : 1o. Il donne un moyen simple et facile d'enrégistrer correctement les baptêmes, mariages et sepultures dans la Province et de constituer plus surement l'etat et les droits civils des citoyens. 2o. Il permet de verifier le mouvement et l'accroissement de la population du pays, et d'etablir les statistiques vitales de la Province.

Dans ce pays la loi qui prévalait sur ce point avant le transfert, etait la loi 52 George III, qui admettait comme preuve les extraits de Régistres tenus par les ministres de l'Eglise d'Angleterre. Les autres dénominations religieuses n'étaient pas reconnues. Mais l'usage avait modifié cette loi, et il parait que les extraits des régistres de l'Eglise catholique Romaine étaient aussi admis dans les Cours de Justice.

En 1834, la loi a été modifiée en Angleterre, de manière à amener les dissidents sous son opération, mais elle ne fonctionnait que très difficilement. En France, le système suivi depuis le premier Empire est strictement national, et son fonctionnement a été trouvé entièrement dispendieux. En Canada, nous trouvons la loi basée sur les principes de la loi française et anglaise, l'ancien *Registrum Ecclesiæ Parochialis.*

C'est dans la Province de Québec où l'on trouve actuellement le système le plus parfait.

Au moyen de ces Régistres, on peut constater le mouvement de la population depuis le temps de Champlain en 1608, jusqu'à 1870. La chose a été faite dans le Bureau des Statistiques à Ottawa, sous la surveillance du Dr. Tache, et on a été étonné de l'exactitude du résultat obtenu. Ainsi on a pu constater qu'entre ces deux époques, il y a eu en Bas Canada 373,146 mariages, 2,244,317 naissances et 1,060,760 décès : ce qui donne un excès des naissances sur les décès de 1,183,557. On peut encore au moyen de ces Registres suivre l'histoire de chaque famille émigrée du vieux Continent dans le Bas-Canada depuis les premiers temps de la colonie jusqu'à nos jours, et un auteur a entrepris cette œuvre gigantesque. Il a déjà un volume de publié et deux ou trois autres doivent l'être bientôt.

A Ontario, un système nouveau a été adopte en 1869, mais il n'a pas donné un résultat très-satisfaisant, et les Rapports faits d'apres ces Registres manquent d'exactitude. Ainsi d'après un article du *Globe* très-élabore, sur ce sujet, on voit que pour l'année 1871 le rapport des Registres donne un chiffre rond de 24,000 naissances tandis que le nombre reel devrait être de 50,000; mariages 10,000 au lieu de 12,000; décès 9,000 au lieu de 30,000. D'où on peut conclure, avec le *Globe*, que le système est loin d'être le meilleur et le plus efficace.

Le système des Régistres existe déjà dans les Eglises de differentes dénominations religieuses.

Nous ne demandons qu'une chose c'est que pour remplir cette fonction qu'ils remplissent déjà, les prêtres et ministres veuillent bien se mettre en rapport avec les conditions que demande l'Etat à ce sujet, et la chose fonctionnera très-bien sans la moindre difficulté. L'Etat protège l'Eglise comme c'est son devoir. Il demande en retour un petit service aux membres du Clerge. Il y a tout lieu de croire que ces derniers n'hésiteront pas à le rendre, si surtout ce service n'augmente pas notablement les devoirs qu'ils ont à remplir.

Après avoir adopté une douzaine de clauses du bill, le Comite se lève, rapporte progrès, et, comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne.

Privileges du Foin et droits de Communes.

Une grande assemblée des habitants de cette Province, a eu lieu Jeudi de la semaine dernière, dans le but de prendre en considération ces questions importantes.

Il y avait présents des représentants des paroisses de St. Boniface, St. Norbert, St. François-Xavier, St John, St. James, Kildonan, St. Paul, St. Andrew, St. Clement, Headingly, Poplar Point, High Bluff, etc.

L'Hon. M. P. Breland fut appelé à la Présidence et R. Cunningham, M.P., agit comme Secrétaire.

Après quelques mots d'explication sur le but de cette assemblée.

M. R. Cunningham dit qu'il était essentiel de faire connaître les vues de la population sur ces importantes questions afin que les membres de la Chambre des Communes et du Senat fussent en mesures de travailler en conséquence

Thomas Bunn, Ecr., M.P.P., appelé à parler, se rend au desir de l'assemblee. Il declare que les privilèges de foin existaient bien avant la Confédération. Les deux milles de proprieté en arrière de nos terres sont aussi notre propriété et le Gouvernement n'a rien a y voir. Après plusieurs considérations sur ce sujet il finit en accusant les officiers du Gouvernement ici, de vouloir enlever à leurs légitimes propriétaires des terres possédées avant le transfert de la Province au Canada.

Plusieurs discours dans le même sens furent prononcés par les Hon. MM. Girard, Sutherland, Bannatyne, Norquay et MM. Robert Tait, Bernard Ross et autres, tous dans le même sens que M. Bunn.

Il fut ensuite proposé par l'Hon. M. Bannatyne secondé par Robert Tait, Ecr., :

Que cette assemblée est d'opinion qu'en autant qu'aucune commutation à été proposée, il est resolu que ceux qui tiennent des privilèges de foin sur les deux milles, soient mis en possession, en franc-alleu, de dit deux milles.—Adopte unanimement.

Il est ensuite proposé par Charles Barron, Ecr., seconde par Onis Monchamp, Ecr.

Qu'aucun officier du Gouvernement ne s'interesse à réserver des terres de la Couronne sans un ordre du Secretaire d'Etat, tel que pourvu par l'Acte des Terres, Clause 29.—Adopté

Après un vote de remerciements au Président l'Assemblée se disperse.

Une omission.

On nous a fait observer que nous avons fait une omission importante dans notre rapport de l'ouverture de la session. Nous nous sommes attache trop strictement à la partie officielle, et nous avons neglige—ce qu'un journaliste ne devrait jamais negliger—les égards dûs au beau sexe. Autour du Trône d'où Son Excellence a prononce le Discours Royal, etaient reunies la beauté, la grâce et la jeunesse dignement representées par un certain nombre des premieres Dames de Winnipeg et des environs. Notre faute consiste à n'avoir pas mentionné les noms de ces Dames; nous nous en accusons humblement, le cœur contrit, et nous voulons la réparer de notre mieux avec l'espoir d'en obtenir le pardon.

Parmi les dames présentes on remarquait :

Mlle. Morris, Mme. McKeagney, Mme. Clarke, Mme. et Mlle. Bannatyne, Mlle. Drever, Mlle. Hord, les Mlles Peebles, Mme. Kennedy, Mme Howard, Mme. Norquay, Mme. Royal, Dme. McTavish, Mme. Dubuc, Mme. Dr. Bird, Mme. Conningham, Mme. Angus McKay, Mme. G. McMicken, Mlle. McMicken, Mme. Young, Mme. Bryce, Mme. Hart, Mme. Spence, Mme. McKenzie, Mlle. Langevin, Mme. A. McMicken, les Mlles. Taylor, Mme. LaRivière, Mme. Donaldson, Mlle. Jane Polson, Mme. Steele, Mme. Frank Clarke, Mme. et Mlle. Armstrong. Mlle. Johnson, Mme. Pinkham, Mme Capt. Street, Mme. Sinclair, Mme. Strang, Mme. Romans, Mme. et Mlles. Camirant, Mme. Dr. Schultz, Mme. Baisillie, Mme. Saucier et autres.

Commissaires d'Ecole.

L'élection des Commissaires a eu lieu dans les differents districts scolaires, lundi le 3 février courant.

Nous avons reçu les rapports d'élection d'un certain nombre de districts. Voici d'après ces rapports les noms des commissaires élus.

St. Boniface.—MM. Nicholas Mouard, Arthur Levêque et Philibert Laderoute.

St. Vital.—MM. François Marion, Elie Carrière, Paul Proulx.

Baie St. Paul—MM. J. B. Delorme, Antoine Desjarlais, Louis Boucher.

St. François Xavier Ouest.—MM. Alphonse Thibert, François St. Germain, Toussaint Lussier.

St. François Xavier Centre.—MM. Olivier Paul, Olivier LaRocque, Jean Bte. Laviolette.

St. François-Xavier Est.—L'Hon M. Dauphinais, MM. Norbert Deslauriers, Pierre Leveillé.

St. Charles Ouest.—MM. Joseph John, George McPhillips, Sr., Noël Guiboche.

St. Norbert Nord.—MM. Joseph Landry, Sen., Adrien Carrière, Pierre St. Germain.

St. Norbert Centre.—MM. François Gosselin, Moïse Normand, Louis Morand.

St. Norbert Sud.—MM. Pierre Delorme, Herménégilde Bruce, Louis Lacerte.

Ste. Agathe.—MM. Joseph Savoyard, sen., John Klyne, J. B. Dubois.

Pembina Nord.—MM. Benjamin Marchand, Jean. Bte. Moreau, Jos. A Nesbitt.

Ste. Anne.—MM. Charles Nolin, J. Bte. Morin, Baptiste Nault.

Petite Pointe de Chêne.—MM Daniel McDougall, Louis Lagimodière, Thomas Bruneau.

NOUVELLES LOCALES.

— La Cour de Comté de Selkirk a siégé Mardi dernier et les jours suivants.

— Nous avons depuis quelques jours une température des plus agréables.

— On a commencé, à St. Boniface, la construction d'une manufacture d'étoffes.

— Le pont sur la rivière la Seine, à St. Boniface, avance rapidement. C'est une bien pauvre construction.

— Andrew McDermott, Ecr, de Winnipeg, est nommé Directeur du Chemin de Fer Pacifique Canadien.

— M. le Dr. Roy, après un séjour de quelques mois au milieu de nous, a laissé la Province pour aller s'établir à St. Paul, Minnesota.

— L'épizootie est presque disparue. Il est mort trois chevaux à Winnipeg, des effets de cette maladie.

NOUVELLES CANADIENNES.

— Le Parlement Fédéral se réuni le 5 mars prochain pour la depêche des affaires.

— Dernières nouvelles reçues de Sir George, annoncent que sa santé s'améliore tous les jours.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQNE CANADIEN

Avis est par les présentes donné qus des applications, accompagnées d'un certificat de dix par cent de dépôt à la Banque des Marchants du Canada, et addressées au Soussigné pour le SEPT MARS prochain, seront reçues au pair par le Soussigné pour des parts dans le Chemin de Fer du Pacifique. Cinq par cent est alloué sur les dépôts jusqu'au partage.

E. L. de BELLEFEUILLE,
Secrétaire.

Montréal, 12 Février, 1873.

LISTE des Lettres non-reclamées au Bureau de Poste de Fort Garry, le 1er Fevrier, 1873.

A.	Leblanc, Simon
Angus, James	Lyons, John Jas
B.	M.
Bellhouse, David	Mann, W A
Bond, Mr	Martin, Wm W
Baudry, Louis	Matheson, W A
Bowey, Angus	Morgan, John
Brandt, Thos W	Moffat, Jacob
Brown, Geo S L	Morris, John
Burns, Thomas	Mc.
Buis, Henry	McKenzie, Roderick (2)
C.	
Cook, Robert (2)	McBride, John
Cowper, Campbell	McKehany, Miss Eliza
Carson, Wm	N.
Clark, Wm W	Neeland, David
Cartwright, John	P.
Campbell, A G	Palmer, R A
D.	R.
Dawson, Sam. P	Reddy, William
Duffy, Denis	Rennie, Thos A
F.	Robertson, John
Ferguson, Aleck	Robertson, John F
G.	Robinson, Corpl. R
Gray, Mrs Mary Ann	Rowsell, F
Gilbreth, Mr	S.
Gordon, Gordon	Slavin, James
Gill, Corporal	Sellwood, J W
H.	Scott, James
Haslem, Andrew (2)	Smith, Wm L
Hawley, J B	Smith, P E G
Hodgins, Geo	Sinclair, Archibald
H.	Stephenson, Wm
Hebert, Jos	V.
I.	Vandale, Louis
Island, Mrs Margaret	Vincent, William
J.	W.
Jackson, Mrs	Wilson, W West
L.	Westphal, Friedrich
Larivière, Jérémie	

A G B BANNATYNE,
M. P.



COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montreal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,
HUILE DE CHARBON,
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE,
&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.
Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecols.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAAIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE,
&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collége des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU : A LA PHARMACIE APPELÉE BRICK DRUG STORE, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Quebec, le et apres le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la premiere annee.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montreal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres Informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les mach ine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Scn clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ½, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux moderés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

MEDECIN VETERINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vetérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,
MOISSONNEURS AVEC RATEAU,
RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières ameliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court delai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE près du Block McDermot, WINNIPEG, voisin de l'imprimerie du *Metis*, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

AUX CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'equiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre 'conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg. aa.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'enumerer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.



Chemin de fer Great Western DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur ronte de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprés chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention speciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton. Ont., 1872

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les preparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique DU "METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus enumerés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, à l'étage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR
POUR
AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES

LIVRES,
BROCHURES.

LA variété et le nombre de caractere que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 16 Avril, 1871